



**MUNICIPALITÉ
DE
LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE, QUE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de la réunion ajournée du 13 août 2018, le conseil provisoire a adopté le règlement suivant;

Le règlement numéro 2018-07 intitulé « *Règlement n° 2018-07 établissant la politique de gestion contractuelle* ».

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance desdits règlements au bureau municipal aux heures habituelles.

DONNÉ à Laverlochère, ce quatorzième jour d'août deux mille dix-huit.

Manique Rivest

Secrétaire-trésorière/ d.-g, g.m.a.